

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° 3886 - LUNDI 7 DECEMBRE 2020

ASSEMBLÉE NATIONALE

Mabunda se joue des députés signataires des pétitions

Ainsi que l'avaient annoncé les députés signataires des pétitions visant le bureau de la chambre basse dirigée par Jeanine Mabunda, le samedi 5 décembre, au Palais du peuple. Grande a été leur surprise de constater que tous les bureaux administratifs étaient fermés. Pour eux, cette situation était délibérément créée par la présidente de la chambre basse pour les empêcher de déposer leurs pétitions. Toutefois, ils ont promis de revenir ce lundi 7 décembre. Les pétitionnaires, qui revendiquent plus de deux cent cinquante signatures déjà récoltées, accusent Jeanine Mabunda de laxisme, d'opacité dans la gestion et de mégestion des finances de l'institution parlementaire.

Page 3



Une plénière à l'Assemblée nationale

ENJEUX DE L'HEURE

Joseph Kabila empêché de se rendre à Lubumbashi



L'ex-président Joseph Kabila a invité ses affidés au calme

Attendu le samedi 5 décembre à Lubumbashi où les cadres et militants du Front commun pour le Congo (FCC) entendaient lui réserver un accueil chaleureux, le sénateur Joseph Kabila Kabange n'a hélas pu effectuer le déplacement du chef-lieu du Haut-Katanga. Alors que ses proches dénoncent une restriction de liberté

de circuler - pourtant garantie par la Constitution - imposée à leur mentor, certaines indiscretions ont fait savoir qu'il n'était pas bon que Joseph Kabila se retrouve dans son bastion naturel de Lubumbashi après le discours du chef de l'Etat qui devrait faire des fortes annonces le week-end.

Page 3

ECOLES CONVENTIONNÉES CATHOLIQUES

Le secrétariat général de l'EPST dénonce la perception des « frais de motivation »

Dans une correspondance adressée le 2 décembre à l'abbé coordinateur national des écoles conventionnées catholiques, le secrétaire général de l'Enseignement primaire, secondaire et technique (EPST) dénonce la continuité de la prise en charge des enseignants par les parents.

Insistant sur l'annulation définitive et totale de la prise en charge des enseignants par les parents, Jean-Marie Mangobe Bomungo appelle à la suspension et à l'ouverture des dossiers disciplinaires à charge de tous les chefs d'établissement ayant fait des arrangements avec les comités des parents d'élèves.

Page 2



La prise en charge des enseignants, un casse-tête pour les parents

VIE ASSOCIATIVE

Handicap Zéro appelle à la réglementation de la circulation des motos

Dans un appel lancé le 3 décembre 2020, en marge de la Journée des personnes vivant avec handicap, l'ONG Handicap Zéro a exhorté à l'élaboration d'une loi pour réglementer la circulation des motards

dans les artères de la République démocratique du Congo. Pour la coordonnatrice de cette association, Sergine Gino Rehema Bweka, cette recommandation vise à réduire les accidents causés par

ces engins qui constituent aussi une cause non négligeable de handicap. La majorité de motards, soutient-on, ne maîtrise pas le code de la route ni le respecte.

Page 4

ÉCOLES CONVENTIONNÉES CATHOLIQUES

Le secrétariat général de l'EPST dénonce la perception des « frais de motivation »

Insistant sur l'annulation définitive et totale de la prise en charge des enseignants par les parents, le secrétariat général de l'EPST appelle à la suspension et à l'ouverture des dossiers disciplinaires à charge de tous les chefs d'établissement ayant fait des arrangements avec les comités des parents d'élèves.

Dans une correspondance adressée, le 2 décembre, à l'abbé coordinateur national des écoles conventionnées catholiques, le secrétaire général de l'Enseignement primaire, secondaire et technique (EPST), Jean-Marie Mangobe Bomungo, dénonce la continuité de la prise en charge des enseignants par les parents. « Il me revient de constater sur la base des rapports des différents services provinciaux de l'EPST et des dénonciations faites par des parents d'élèves à travers les médias que les chefs d'établissements exigent aux élèves le paiement des frais de motivation dans les écoles conventionnées catholiques dans différentes villes du pays », fait-t-il savoir. Et de rappeler que cette pratique est une violation intentionnelle de la circulaire du ministre chargé de ce secteur relative aux directives sur les frais de scolarité 2020-2021 et des arrêtés des gouverneurs de province portant fixation des frais scolaires pour l'année en cours. Il promet, en plus, des sanctions sévères, allant jusqu'à la révocation des récalcitrants ainsi que d'autres dispositions qui s'imposent, le retrait de l'agrément et la suspension de la Convention de gestion, « en cas de persistance de cette pratique illégale » dans ces établissements scolaires.

Consolidation et pérenni-



Les élèves d'une école de Kinshasa, au cours d'une activité scolaire Adiac

sation de la gratuité

Le secrétaire général de l'EPST rappelle à l'abbé coordinateur des écoles catholiques que l'année scolaire 2020-2021 a été placée sous le signe de la consolidation et pérennisation de la gratuité. De ce fait, insiste-t-il, « les frais de motivation ont été totalement et définitivement supprimés sur toute l'étendue de la République démocratique du Congo et ne peuvent être perçus dans les écoles pour quelque motif

que ce soit ».

Jean-Marie Mangobe Bomungo enjoint l'abbé coordinateur des écoles conventionnées catholiques d'instruire ses collaborateurs provinciaux, notamment les coordinateurs provinciaux et diocésains, sur le respect des mesures prises pour la gratuité. Le secrétaire général de l'EPST dit également attendre de ces responsables d'écoles catholiques de procéder, toutes affaires cessantes, à la suspension et à

l'ouverture des dossiers disciplinaires à charge de tous les chefs d'établissement ayant fait des arrangements avec les comités des parents d'élèves pour la perception des frais de motivation.

L'épée de Damoclès sur la tête des récalcitrants

Le secrétaire général de l'EPST rappelle que l'Etat reste le pouvoir organisateur de l'enseignement dans le pays. A l'en croire, en cas de persistance de cette pra-

tique illégale dans les écoles conventionnées catholiques, des sanctions sévères allant jusqu'à la révocation seront appliquées à l'encontre des chefs d'établissements récalcitrants. Et de noter que l'Etat serait également en droit de prendre des dispositions qui s'imposent allant jusqu'au retrait de l'agrément et à la suspension de la Convention de gestion.

Lucien Dianzenza

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ingamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Eilon
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordonnatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville :

Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire :

Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

ENJEUX DE L'HEURE

Joseph Kabila empêché de se rendre à Lubumbashi

Attendu le samedi 5 décembre à Lubumbashi où les cadres et militants du Front commun pour le Congo (FCC) entendaient lui réserver un accueil chaleureux, le sénateur Joseph Kabila Kabange n'a hélas pu effectuer le déplacement de la capitale cuprifère.

D'après des sources concordantes, l'interdiction de voyager lui aurait été signifiée, tôt le matin, à partir de son domicile à Kinshasa. Ceux de ses fidèles lieutenants qui étaient censés l'accompagner ont dû rebrousser chemin à l'instar de Kikaya Bin Karubi. L'instruction était ferme. « *Aucune raison n'a été avancée quant à ce refus. On nous a dit si vous voulez, appelez le chef de l'État* », a révélé l'ancien ambassadeur de la RDC en Grande Bretagne et cadre du FCC. Les démarches administratives amorcées que lui et les autres membres de la délégation ont effectué au niveau des services aéroportuaires s'étaient révélées vaines. Une fin de non recevoir leur a été réservée.

Le jet venu embarquer l'ex-président Joseph Kabila est rentré, sans son principal passager, après avoir subi une fouille systématique. Entre-temps, les spéculations vont bon train pour expliquer cette situation malencontreuse. Alors que des proches de l'ex-président dénoncent déjà une restriction de liberté de circuler - pourtant

garantie par la Constitution -, imposée à leur mentor sur toute l'étendue du territoire nationale, certaines indiscretions allèguent, sans trop de conviction, qu'il y a eu des fortes appréhensions quant à une conspiration éventuelle contre Félix-Antoine Tshisekedi à partir de Lubumbashi. Des milieux proches de la Présidence, on ne s'en cachait pas. Personne ne souhaitait, en effet, que Joseph Kabila se trouve à Lubumbashi, qui est son bastion naturel, après le discours du chef de l'Etat qui devrait faire des fortes annonces le week-end.

A contrario, d'autres sources allèguent que Félix Tshisekedi et son prédécesseur auraient convenu sur le report de ce voyage eu égard à la situation sociopolitique que traverse ac-



Joseph Kabila Kabange

tuellement le pays. « *Je crois que c'est une bonne chose qu'il ne soit pas parti aujourd'hui. Selon mes sources d'informations, c'est pour une raison*

noble », explique François Nzekuye, député PPRD. Et d'ajouter : « *Il doit avoir un entretien important pour décri-*

per la situation. Le président honoraire va partir à Lubumbashi une autre fois. Les obligations d'Etat sont plus importantes que les voyages privés ». Une façon de dire que le voyage raté de l'ex-président Joseph Kabila dans le chef-lieu du Haut-Katanga ne peut donner lieu à aucune spéculation étant entendu que des contacts ont été rétablis entre le FCC et Cach au plus haut niveau, à en croire des sources généralement bien informées.

Alain Diasso

« Il doit avoir un entretien important pour décriper la situation. Le président honoraire va partir à Lubumbashi une autre fois. Les obligations d'Etat sont plus importantes que les voyages privés ».

ASSEMBLÉE NATIONALE

Jeanine Mabunda se joue des pétitionnaires

Ainsi que l'avaient annoncé les députés signataires des pétitions visant le bureau de la chambre basse dirigée par Jeanine Mabunda, le samedi 5 décembre, à l'Hémicycle du Palais du peuple.

Alors qu'ils entendaient déposer leurs pétitions en bonne et due forme auprès des services compétents, grande a été leur surprise de constater que tous les bureaux administratifs étaient fermés. Tout était quasi dessert dans cet hémicycle d'habitude brouillant. Certaines indiscretions ont laissé entendre que tout le personnel avait été sommé de quitter les lieux, sans motif valable. Ils étaient près d'une cinquantaine des députés pétitionnaires à avoir pris d'assaut le siège du Parlement. Pour eux, cette situation était délibérément créée par Jeanine Mabunda afin de les empêcher de déposer leur pétition. « *Pourquoi a-t-elle peur de réceptionner la pétition? C'est par ce qu'elle se reproche de quelque chose. Elle sait que les pétitionnaires sont majoritaires* », s'est indigné un des députés présents. Les pétitionnaires revendiquent plus de deux cent cinquante signatures déjà récoltées, es-



Jeanine Mabunda

timant être en phase avec la procédure parlementaire. « *Notre pétition a requis toutes les conditions nécessaires de*

recevabilité et de fondement », s'est enquis un autre député, estomaqué par le spectacle offert par le bureau Mabunda.

S'étant rendu compte de l'impossibilité de déposer leur pétition, les députés anti-Mabunda se sont résolus de s'en

remettre à un huissier de justice. « *Aujourd'hui, nous n'avons pas eu la possibilité de déposer notre pétition (...) Nous allons rentrer et le lundi nous allons venir déposer notre pétition (...)* », a déclaré à la presse le député MLC Paulin Mahembo. Du côté du FCC, on continue de crier à la corruption de certains membres moyennant des espèces sonnantes pour grossir les rangs des pétitionnaires. Le conseil des sages de l'Assemblée nationale qui s'est officiellement saisi du dossier devrait confronter les présumés corrupteurs et corrompus. Rappelons que les députés signataires desdites pétitions accusent la présidente de l'Assemblée nationale de laxisme, d'opacité dans la gestion et de mégestion au niveau financier. « *C'est pourquoi nous avons besoin de le faire partir et demain puissions installer un bureau responsable* », martèlent-ils.

A.D.

« Aujourd'hui, nous n'avons pas eu la possibilité de déposer notre pétition (...) Nous allons rentrer et le lundi nous allons venir déposer notre pétition (...) »

COVID-19

Caritas-Congo lance le projet de mobilisation et protection contre la pandémie

Depuis près de trois semaines, la RDC vit la deuxième vague du coronavirus au regard du nombre des cas qui va crescendo surtout à Kinshasa, l'épicentre de la maladie. Pour protéger la population contre la covid-19, Caritas-Congo, grâce au financement de CDC Africa, vient de lancer le projet de mobilisation et de protection de la population contre la pandémie dans deux provinces du pays, à savoir Kinshasa et Équateur.

Le lancement de ce projet, le 4 décembre, à l'ITM Kintambo a été marqué par l'ouverture d'un atelier de formation de relais communautaires dont le go a été donné par le chef de division provinciale de la Santé de la ville de Kinshasa, le Dr Alex Kalume. D'une durée de trois mois, ce projet qui concerne aussi la province de l'Équateur cible à Kinshasa cinq zones de santé, à savoir Bandal, Kintambo, Mont-Ngafula 1, Binza ozone et Binza météo.

A en croire le secrétaire exécutif de la Caritas-Congo, Boniface Nakwagelewi, ce projet a comme objectif général de contribuer à la contention de la propagation de la covid-19 et à la réduction de la morbi-mortalité liée à cette pandémie dans les deux provinces ciblées. Quant à l'objectif spécifique, il vise à renforcer la communication et l'engagement communautaire en vue de réduire le risque de la transmission. « Durant ce projet, l'action de la Caritas consistera à renforcer la surveillance épidémiologique au niveau des points d'entrée dans 100% des formations sanitaires et dans 100% des communautés à haut risque, assurer une large infor-



Le secrétaire exécutif de Caritas remet des t-shirts au chef de la division provinciale de la sante de Kinshasa

mation-sensibilisation et une mobilisation sociale intensifiée auprès des groupes à haut risque et des populations spéciales », a souligné le secrétaire exécutif de Caritas-Congo. En termes des résultats attendus au terme de ce projet dans les deux provinces ciblées, Boniface Nakwagelewi a précisé que la surveillance épidémiologique au niveau des points d'entrée dans 100% des formations sanitaires et dans 100% des communautés à risque sera renforcée ; la sensibilisation-information et une mobilisation sociale intensifiée auprès d'au moins 80% des groupes à haut

risque et des populations spéciales de la ville de Kinshasa et de la province Équateur sera assurée

Pour aider les relais communautaires de ces cinq zones de santé ciblées à Kinshasa à mieux sensibiliser la population au changement de comportement face à cette pandémie, le secrétaire exécutif de la Caritas-Congo a remis symboliquement quelques matériels de sensibilisation au chef de la division provinciale de la Santé qui, à son tour, les a remis au médecin chef de zone de Kintambo, le Dr Frida Mbusé Maholo.

Ce projet dote, au total, les cinq zones de santé de cinquante thermos flash performants, mille huit cents masques, cent vingt-cinq cartons des solutions hydro-alcooliques, deux mille cinq cents dépliants en français et lingala, deux mille cinq cents affiches en français et lingala, soixante-quinze pancartes dans toutes les zones de santé, cent mégaphones et piles, six cent t-shirts pour les relais communautaires et six cents gilets.

Le Dr Alex Kalume qui a ouvert cet atelier a reconnu le rôle combien important que joue le relais communautaire dans la lutte contre cette pandémie.

Raison pour laquelle il leur a demandé d'être des modèles tout en leur exigeant le respect des gestes barrières durant la sensibilisation avec les communautés. « À travers cette formation, vous comprenez quel est votre rôle. Vous avez un rôle important à jouer et vous devez vous approprier cette riposte. Vous devez servir d'exemple dans la sensibilisation. Vous-mêmes vous devez vous protéger, il ne faut pas sensibiliser sans respecter les gestes barrières. Vous devez respecter tous ces gestes et être des modèles ».

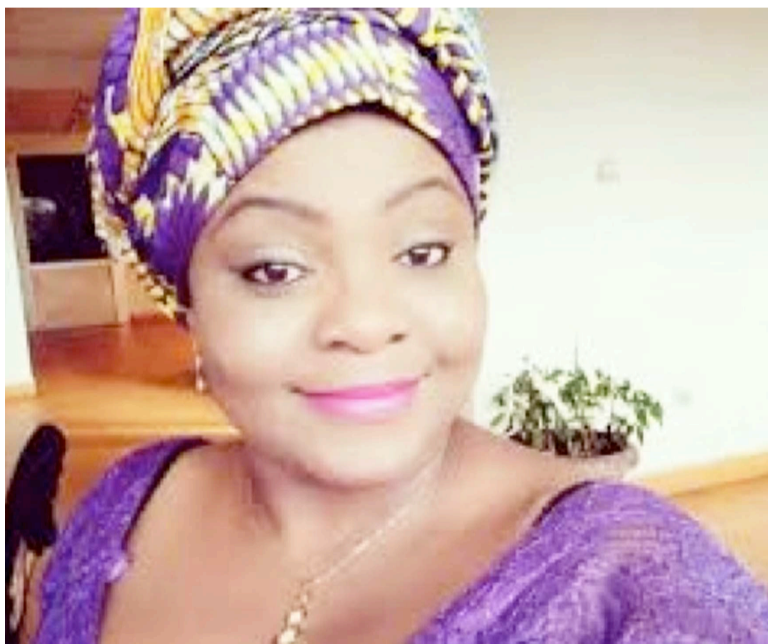
Le projet de mobilisation et protection des populations contre la covid-19 bénéficie de l'appui financier de CDC Africa, une institution technique spécialisée de l'Union africaine créée pour soutenir les initiatives de la santé publique des Etats membres et renforcer la capacité de leurs institutions de santé publique mais aussi pour détecter, prévenir, contrôler et répondre rapidement et efficacement aux menaces des maladies. Cette institution a son siège à Addis Abeba en Ethiopie.

Blandine Lusimana

VIE ASSOCIATIVE

Handicap Zéro appelle à la réglementation de la circulation des motos

L'ONG note que les accidents causés par les motards dans les artères du pays constituent aussi une cause non négligeable de handicap.



La journaliste Gino Rehema, coordinatrice de handicap Zéro

Dans un appel lancé le 3 décembre 2020, en marge de la journée de célébration des droits des personnes vivant avec handicap, l'ONG Handicap Zéro a exhorté à l'élaboration d'une loi pour réglementer la circulation des motards dans les artères de la République démocratique du Congo. Pour la coordinatrice de cette as-

sociation, Sergine Gino Rehema Bweka, cette recommandation vise à réduire les accidents causés par ces engins, qui constituent aussi une cause non négligeable de handicap. Il est, en effet, rappelé que la conduite des motards dans les principales villes du pays est déplorée à chaque occasion. Les motos, note-t-on, bien que

jouant un rôle non négligeable dans le déplacement de la population, causent également beaucoup de dégâts par des accidents.

Régissant sur cette situation, l'opinion soutient que la majorité de motards ne maîtrise pas le code de la route ni le respecte. « Ils sont toujours pressés et se prennent pour des prioritaires dans la chaussée », a soutenu un agent de police de circulation routière. C'est ici que, soutenant cette recommandation faite par l'ASBL Handicap Zéro, beaucoup de Kinois, qui ont vécu ces accidents causés par les motards à travers la ville de Kinshasa par exemple, sont d'avis que la réglementation de la conduite des motos s'impose comme une priorité pour éviter tous ces dégâts causés dans les routes de la ville-province et des autres grandes agglomérations du pays.

Lucien Dianzenza

VISITEZ LE MUSÉE-GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Musée du Bassin du Congo

Expositions et projections

SCULPTURES PEINTURES CÉRAMIQUES MUSIQUE

galerie CONGO ARTS ET EXPRESSIONS

L'ART DANS TOUTES SES EXPRESSIONS

de la Tradition à la Modernité

Siège social : 84 bd Denis-Sassou-N'Gessou immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville République du Congo.

OLYMPISME

La Solidarité olympique finance à nouveau le COC

Après le gel des fonds d'assistance olympique depuis 2017, le Comité international olympique (CIO) par la Solidarité olympique a repris son financement au Comité olympique congolais (COC).

La Commission de la Solidarité olympique a levé la mesure de gel des fonds imposé au COC depuis 2017 à la suite des soupçons de mauvaise gouvernance consécutive à des conflits internes. La Solidarité olympique le fait savoir dans sa note datée du 30 novembre et adressée au COC : « Par la présente, nous vous confirmons que, suite à la réunion de la Commission de la Solidarité olympique, qui s'est tenue le 9 novembre 2020 (en mode virtuel), il a été décidé de lever le gel des fonds de la Solidarité olympique, qui avait été prononcé à l'encontre de votre CNO. Nous avons donc le plaisir de vous informer que nous sommes en mesure de reprendre nos programmes et nos financements ».

Cette structure du CIO pose cependant des conditions : « Toutefois, cette reprise est conditionnée à un soutien étroit et régulier de la part du bureau Pwc local, qui a déjà



Bureau exécutif du Comité olympique congolais

procédé au contrôle des fonds dans votre CNO. Nos collègues de l'unité Finances de la Solidarité olympique sont chargés de ce dossier et reviendront vers vous directement afin de prendre rapidement les mesures nécessaires à ce sujet ». Du côté du COC diri-

gé par Amos Mbayo Kitenge, on fait savoir que sans l'appui financier de la Solidarité olympique, il était difficile de tenir certaines activités en faveur du sport, des formateurs et des athlètes.

Quid sur la Solidarité olympique ?

L'on retient que la Solidarité olympique a pour mission d'organiser l'assistance aux comités nationaux olympiques (CNO), qui en manifestent de manière particulière le besoin à travers des programmes pluridimensionnels axés sur le développement des athlètes,

la formation des entraîneurs et des dirigeants sportifs et la promotion des valeurs olympiques. Et la Commission de la Solidarité olympique définit les principales stratégies de la Solidarité olympique et gère ses activités, en approuvant notamment les programmes et les budgets y afférents et en supervisant leur mise en œuvre.

La Solidarité olympique jouit d'une autonomie financière, technique et administrative, et rend compte à la Commission exécutive et au président du CIO, en les tenant régulièrement informés des principales décisions prises, comme l'approbation des programmes et budgets pour les plans de la Solidarité olympique. La Commission de la Solidarité olympique s'appuie sur le bureau international de la Solidarité olympique à Lausanne pour appliquer, suivre et coordonner les décisions prises, a-t-on précisé.

Martin Engimo

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



*CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gusso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



PAIX EN AFRIQUE

Moussa Faki Mahamat fait le point de la situation à Denis Sassou N'Gusso

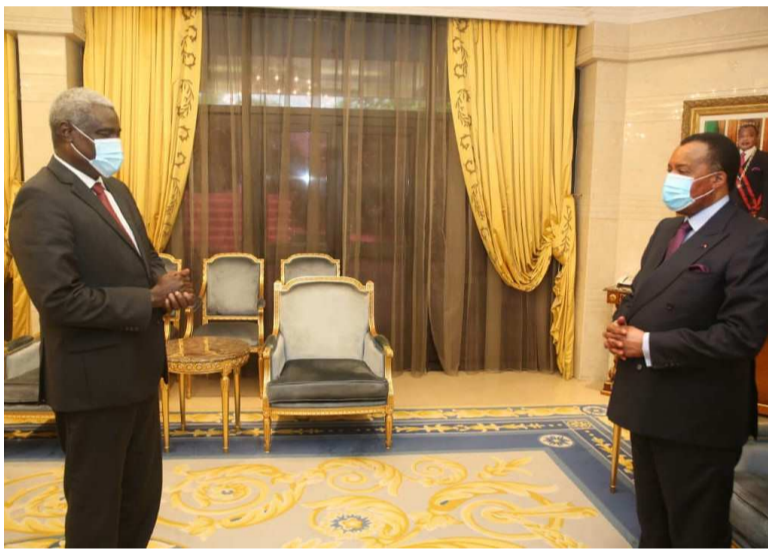
Le président de la commission de l'Union africaine (UA), Moussa Faki Mahamat a été reçu le 4 décembre à Brazzaville par le président de la République Denis Sassou N'Gusso. Les deux personnalités ont échangé sur les questions liées à l'actualité en Afrique.

« Nous avons également fait un tour d'horizon sur la situation de la paix et de la sécurité dans le continent, notamment en Libye,

l'audience.

« Je sors de cet entretien fort édifié. Le président m'a rassuré de son engagement total de travailler pour la paix, la stabilité et il est également prêt pour le lancement du commerce sur l'égide de l'accord de la zone de libre-échange continental qui aura lieu le 1er janvier 2021 », a-t-il ajouté.

Notons que le chef de l'Etat congolais est président du



Denis Sassou N'Gusso et Moussa Faki Mahamat

au Sahel ; la situation de manière globale. Vous savez cette année est placée sous le signe de taire les armes », a déclaré Moussa Faki Mahamat à l'issue de

comité de haut niveau de l'UA sur la Libye et de président en exercice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC).

La Rédaction

LCDE

Réception du magasin central des engins de la société

Le directeur général de La congolaise des eaux (LCDE), Parfait Chrisosthème Makita, a réceptionné, le 4 décembre à Brazzaville, le magasin central des engins et du matériel de la société.

Situé à côté du boulevard Alfred-Raoul au Plateau des 15 ans, le magasin central des engins de

circuit électrique avec temporisation ; la mise à disposition de 630 hommes/jour pour le classement



Quelques engins de travaux et du matériel d'exploitation

travaux et du matériel d'exploitation de LCDE permettra de renforcer la capacité opérationnelle des exploitants.

Financés par le Fonds d'investissement et d'appui à l'exploitation, pour un coût global de 170,8 millions de FCFA, les travaux ont porté sur l'aménagement, l'application de peinture et la réalisation des rayonnages à l'intérieur et à l'extérieur de 36 conteneurs ; la fourniture et la pose de charpente en tubes carrés avec ouvertures en tôles galvanisées ; la réalisation d'un dallage en béton armé de 350Kg /m3 sur des espaces de stockage entre conteneurs et d'une aire de stockage en béton armé ; l'installation d'un

et le rangement du matériel existant ;

Quant aux engins de travaux, il s'agit d'un marché d'un montant de 510,1 millions de FCFA réparti en deux lots. Le premier lot comprend quatre mini pelles avec remorques, deux chariots élévateurs, quatre marteaux-piqueurs, quatre pilonneuses, dix projecteurs de chantier, quatre tronçonneuses thermiques, deux compresseurs, quatre groupes électrogènes, huit pompes de puisage de 30 m3/h.

Pour le second lot est constitué de deux machines à souder, quatre panneaux de blindage, huit détecteurs de métaux, quatre localisateurs de tuyaux, quatre machines

à percer sous pression, deux corrélateurs acoustiques, deux caméras d'inspection des forages et puits, six caméras thermiques.

Le directeur des investissements et de la planification, Anicet Bebel Nkossi, a indiqué que la four-

niture des pièces de rechange et la formation à l'utilisation des appareils font partie des prestations du fournisseur. Le magasin et les engins des travaux vont constituer la base logistique de LCDE d'une part, et le renfort de la capacité opérationnelle des équipes en charge des futurs travaux exécutés par LCDE, d'autre part.

En rappel, c'est le 18 février 2016 que le gouvernement de la République du Congo et l'Agence française de développement ont signé la convention de crédit CCG-1127 en vue de financer le Projet d'extension en zones périphériques et renforcement du service d'eau potable à Brazzaville.

Guillaume Ondzé

LE FAIT DU JOUR

Une semaine d'angoisse?

Sept jours, c'est le temps qui reste aux Américains et au monde entier pour voir si, enfin, les choses rentrent dans l'ordre pour la succession à la Maison blanche entre le sortant Donald Trump et l'entrant Joe Biden. Le 14 décembre prochain, en effet, les grands électeurs issus du vote populaire du 3 novembre certifieront si l'ex-colistier et vice-président de Barack Obama sera bel et bien le quarante-sixième président des Etats-Unis. Les chiffres publiés par les médias américains le créditent d'une avance considérable de ces « grands votants », trois-cent-six au total, contre deux-cent-trente-deux à son rival. En termes de suffrages, le démocrate l'emporterait à 51,4% devant le républicain, 46,9%.

L'homme qui est tenu de céder le bureau ovale de la Maison blanche au président élu est toutefois resté droit dans ses bottes : il ne reconnaît pas la victoire de Joe Biden car comme il n'a cessé de le clamer depuis un mois, les élections ont été truquées, son deuxième mandat lui a été tout simplement volé. Aidé de ses avocats, il a tenté de batailler dur pour espérer inverser le cours des résultats sans y parvenir. Il semble que n'ayant plus beaucoup d'arguments à faire valoir pour soutenir ses dénonciations de fraudes, le président Trump scruterait désormais le lointain horizon de 2024. Etant parvenu à fidéliser beaucoup d'électeurs de droite, comme futur opposant les quatre an-

nées à venir, il pourrait compter sur eux pour briguer une nouvelle mandature.

Ce qui paraît incompréhensible, pour le moment, est le fait que malgré les revers qu'il a subis sur le plan judiciaire (aucun de ses nombreux recours pour obtenir l'annulation des votes dans plusieurs Etats n'a abouti) Donald Trump continue d'exercer comme s'il en avait encore pour une petite éternité. Il n'y a pas longtemps, il a décidé de la réduction des effectifs des forces américaines en Irak et en Afghanistan, le 4 décembre il a ordonné le retrait du contingent américain de près de sept-cents hommes de la Somalie au plus tard, le 15 janvier prochain. Nous serons à cinq jours de la prise de fonction de Joe Biden. On pourrait parler de la théorie de brouillage des cartes dans la mesure où ces décisions surviennent dans une période charnière de remplacement d'un exécutif par un autre.

Dans sa « Réflexion » intitulée : « Soixante jours d'incertitude ! », parue dans notre édition du lundi 23 novembre, Jean-Paul Pigasse avisait : « les deux mois que nous allons vivre seront assurément les plus imprévisibles, les plus incertains, peut-être même les plus dangereux du siècle dont débute la troisième décennie ». Et d'argumenter : « Tout simplement parce que la première puissance mondiale, à savoir les Etats-Unis d'Amérique, ne sait pas où elle va

alors même qu'elle vient d'élire un homme raisonnable, prudent, peu enclin comme son prédécesseur à lancer son pays dans des conflits dont le pire pourrait sortir à plus ou moins brève échéance ».

Cet extrait du papier plus développé que l'on peut télécharger sur notre site internet www.adiac-congo.com, résume pour l'essentiel le doute qui s'est installé dans l'opinion mondiale devant des mises aux antipodes des pratiques en cours depuis toujours dans des pays démocratiques comme les Etats-Unis d'Amérique. Le 20 janvier 2021, en l'habituelle place du Capitole dans le centre de Washington D.C., comme cela se passe depuis 1937, en présence de leurs prédécesseurs (on suppose qu'ils ne dérogeront pas à la règle), sûrement Joe Biden et Kamala Harris, prêteront serment, le premier comme président élu, la seconde comme vice-présidente.

Au-delà de recommander le port du masque à ses compatriotes les cent premiers jours suivant son investiture pour lutter contre la propagation de la pandémie de Covid-19, le nouveau président des Etats-Unis devra sans doute aussi se procurer une aiguille et un fil, pour recoudre le tissu de la cohésion sociale fortement détricoté par l'expérience présidentielle des quatre dernières années.

Gankama N'Siah

SECTEUR PRIVÉ

230 entreprises présélectionnées pour bénéficier des subventions de l'État

Au total 152 hommes et 78 femmes entrepreneurs vont recevoir une formation avant d'obtenir des financements selon le mécanisme à coûts partagés. La liste des bénéficiaires a été présentée, le 4 décembre, à la ministre des Petites et Moyennes entreprises, de l'Artisanat et du Secteur informel, Yvonne Adélaïde Mougany.

La première phase du concours de plan d'affaires s'inscrit dans le cadre du Projet d'appui au développement des entreprises et la compétitivité (Padec), financé grâce à un prêt de la Banque mondiale à hauteur de 25 millions dollars, environ 14,6 milliards FCFA. Le comité de sélection procédera à un nouveau tri parmi les deux cent trente dossiers pour en retenir cent finalistes d'ici le début de l'année prochaine.

Les femmes représentent plus de 34% des bénéficiaires et les personnes vulnérables ou vivant avec handicap 11%. Cette sélection s'est déroulée sur l'ensemble du territoire national, à l'exception du département de la Likouala. Sur la liste des entrepreneurs retenus par département, Brazzaville arrive en tête avec 73 dossiers, viennent après Pointe-Noire (35), Niari (29), Cuvette (29), loin derrière Lékoumou (3), Cuvette-Ouest (1). Le secteur d'agrobusiness est le plus représenté (79%), loin devant le

transport/logistique (8,3%), les opportunités Covid (4%).

Les prix seront remis aux bénéficiaires en février peu avant le lancement de la deuxième phase du concours de plan d'affaires. Les lauréats recevront donc des subventions allant de trois à quinze millions CFA, à travers un autre instrument mis en place, le Fonds d'appui au développement des Petites et moyennes entreprises. En raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, l'équipe dirigeante du Padec a décidé de simplifier le processus du CPA et du fonds. Des facilités sont accordées aux promoteurs d'entreprise en création ou en développement, dont les ressources ont été affectées par la pandémie.

Pour la ministre de tutelle, Yvonne Adélaïde Mougany, l'objectif est atteint avec la forte présence des femmes et des personnes vulnérables sur la liste. « *Les résultats des travaux du comité de sélection sont une bonne nouvelle en ce temps d'incertitude liée à*

la crise sanitaire de Covid-19. Ce concours de plan d'affaires va stimuler l'éclosion d'un tissu économique national. Notre ambition est qu'au terme de ce passage par ces moules de bonnes pratiques internationales se renforce sur le fond d'un épanouissement de l'initiative privée, la symbiose de la culture entrepreneuriale et managériale dans la société congolaise », a-t-elle estimé.

Il faut noter que le processus d'octroi des subventions aux entrepreneurs congolais s'exécute en plusieurs phases. Avant le lancement des activités du comité de sélection, une campagne nationale a été lancée en mars dernier le long du corridor Pointe-Noire-Brazzaville-Ouesso passant par les villes comme Dolisie, Nkayi, Kinkala, Oyo, Owando...

Les experts ont sillonné ces principales villes pour identifier les porteurs de projets et petits entrepreneurs. Ce sont eux qui ont procédé à la première phase de sélection, notamment d'un millier de dossiers de plan d'affaires, puis des deux cents meilleurs plans d'affaires simplifiés dont la liste vient d'être rendue publique.

Fiacre Kombo

LEKOUMOU

Des outils agropastoraux pour les femmes de Mayéyé

Le Mouvement action et renouveau (MAR) a offert, le 4 décembre, des outils aratoires aux femmes des vingt villages du district, ainsi qu'à celles des quatre quartiers de Mayéyé-centre, dans le département de la Lékoumou.

Composés, entre autres, de houes, machettes et brouettes, ces kits permettront, à en croire les donateurs, au district de Mayéyé de conforter sa vocation de «grenier» de la Lékoumou. « *La population de Mayéyé,*

selon elle, les brouettes permettront à ces femmes d'abandonner les pratiques traditionnelles consistant à transporter les paniers aux dos avec des enfants dans la gibecière. « Nous avons pensé aider les mamans dont les charges sont très lourdes. Aussi, le district de Mayéyé ne dispose pas de tracteurs. Les seuls outils aratoires utilisés sont la houe et la machette », a indiqué la présidente de l'association Dynamique pour le développement socio-économique de la Lékoumou.

de l'argent et autres accessoires aux autorités locales pour la remise en service de l'ambulance.

« *Comme la plupart des localités de notre pays, Mayéyé a encore beaucoup de défis à relever. Il s'agit, entre autres, des problèmes de santé publique. Ce district, depuis plus de six mois, ne pouvait plus évacuer des malades graves surtout des petits enfants souffrant de crise de paludisme. Nous avons donc pensé qu'il était nécessaire d'apporter ce peu pour remettre l'ambulance en état* », a poursuivi Irène Mboukou-Kimbatsa, précisant qu'il s'agit d'une réponse aux doléances de la population.

Ce geste salubre a été favorablement accueilli par les bénéficiaires, en témoigne le secrétaire général du district de Mayéyé qui a symboliquement réceptionné le don, avant de le transmettre aux responsables du CSI. « *Nous étions en difficulté parce que ne pouvons plus démarrer notre ambulance qui n'était plus fonctionnelle. Le cri de cœur a été écouté par le parti MAR. Nous remercions le parti qui nous a fait ce don, parce qu'il vient de régler un grand problème santé publique dans le district de Mayéyé* ».

Par ailleurs, pour promouvoir la pratique de sport chez les jeunes, le MAR a également fait don des équipements sportifs aux dix-sept équipes issues de dix-sept villages ainsi qu'à la sous-ligue de Mayéyé.

Parfait Wilfried Douniama

CNTS

Le budget 2020 s'élève à plus de trois milliards FCFA

Le comité de direction du Centre national de transfusion sanguine (CNTS), réuni le 4 décembre, a adopté le budget de l'année en cours à la somme de 3.635.816.182 FCFA, à l'issue des travaux de la quinzième session.



Les participants à la réunion (Adiac)

Le budget arrêté en dépenses et en recettes est identique à celui de l'année dernière, explique le compte rendu des travaux lu par le directeur administratif et financier, André Bernard Awandza. Interrogé sur cette similitude, le directeur du CNTS, Serge Oscar Mokono, a indiqué que la mission de ce centre est de lutter contre la pénurie du sang au Congo. « *Le budget de cette année en cours n'a pas les mêmes dispositions que celui des années antérieures parce que la crise financière et la pandémie ont un impact considérable. Espérons que l'année prochaine, le centre fasse des évolutions sur des produits sanguins en travaillant encore pour ne pas vivre la pénurie des poches de Sang* », a-t-il déclaré.

Outre l'adoption du budget, l'ordre du jour de la réunion du comité de direction a porté sur l'examen du rapport d'activité, la réalisation du plan d'action, le compte rendu administratif, financier et bien d'autres. Dirigé par le Dr Innocent Kocko, le comité de direction a adopté le plan d'action 2020 et décidé d'examiner dans l'avenir des rapports à mi-parcours. Il a pris aussi des actes des points portant sur la révision

de la convention collective, les agents licenciés en 2019, les agents déserteurs, l'authenticité de la dette ainsi que la fiche synthèse financière et comptable des exercices 2011-2017.

De même, plusieurs délibérations ont été prises à cette occasion sur l'adoption du rapport d'activité 2019, l'adoption des comptes administratifs et financiers exercice 2019, l'adoption du plan d'action exercice 2020 ainsi que la délibération sur les postes vacants.

Le Dr Innocent Kocko a souligné dans son allocution l'impact de la pandémie du coronavirus sur les stocks et l'approvisionnement régulier des formations sanitaires en produits sanguins sécurisés. L'adoption du plan d'action et du budget de l'année en cours, explique-t-il, permettront à la direction générale du CNTS de terminer l'année avec les outils de gestion. Par contre, il a émis le souhait de voir la prochaine session du comité de direction se tenir dès le premier trimestre de l'année prochaine afin de permettre à la direction d'avoir des capacités de gestion. Le président du comité a promis de veiller à l'effectivité des délibérations prises.

Lydie Gisèle Oko



Une vue des bénéficiaires des outils agropastoraux de Mayéyé/Photo Adiac

tout comme celle de tout le département de la Lékoumou vit à partir de l'agriculture. Il n'y a pas d'usine ou d'entreprise. La seule entreprise du district est la terre. D'où il est appelé «grenier» de la Lékoumou, parce que les femmes et les jeunes travaillent beaucoup dans le secteur de l'agriculture », a expliqué la commissaire politique du MAR dans le département de la Lékoumou, Irène Mboukou-Kimbatsa.

Remise en état de l'ambulance du CSI de Mayéyé

Après avoir plusieurs mois passé sans ambulance, le Centre de santé intégré (CSI) de Mayéyé va enfin renouer avec les évacuations sanitaires des malades vers les grands centres du pays.

En effet, à la tête d'une forte délégation, le 1er vice-président du MAR, Pascal Itoua Oyona, a remis des roues,

www.adiac.tv

ADIACTV

Toute l'actualité Du Bassin du Congo EN VIDÉO

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

Adiac - Kinshasa - Congo

AFFAIRE CHRISTIAN ROGER OKEMBA

Le verdict en appel attendu le 22 décembre

Le verdict du procès en appel de l'ancien maire de Brazzaville, Christian Roger Okemba, sera annoncé le 22 décembre prochain par la Cour suprême. Il a été condamné en première instance à cinq ans de prison.

Christian Roger Okemba avait été reconnu coupable, en février dernier, en première ins-

millions de FCFA à la mairie de Brazzaville.

Conformément aux règles de

défense.

Dans son réquisitoire, le collègue des avocats de l'Etat a soutenu que Christian Roger Okemba mérite bien cette sentence, conformément aux griefs requis à sa charge au niveau de la Cour d'appel.

De leur côté, les avocats de la défense ont plaidé non coupable pour leur client. Selon eux, Christian Roger Okemba n'a su qu'émettre la demande de crédit auprès des instances habilitées, en tant que gestionnaire de la collectivité locale, mais il n'a pas été l'ordonnateur des fonds. Par conséquent, la défense exige sa libération pure et simple.

Après débat, l'audience a été suspendue. L'ancien maire de Brazzaville, actuellement en détention à la Maison d'arrêt, sera fixé sur son sort le 22 décembre prochain.

Rappelons que six de ses coaccusés avaient été libérés.

Firmin Oyé



Christian Roger Okemba

tance, des faits présumés de détournement de 1, 250 milliard FCFA destiné à la municipalité. L'ex-maire de Brazzaville a été ainsi condamné à 5 ans de réclusion criminelle et contraint avec son épouse à verser une amende de 200

procédure pénale, les avocats de ce dernier avaient introduit un pourvoi en cassation devant la Cour suprême. Le procès en appel ouvert le 4 décembre a été consacré aux plaidoiries des avocats du ministère public et à ceux de la

JUSTICE

Me Claude Coelho De Carvalho nouveau bâtonnier national

Le nouveau bâtonnier national, Me Claude Coelho De Carvalho, a pris officiellement ses fonctions le 4 décembre à Brazzaville, devant les membres du barreau et le président de la Cour suprême, Henri Bouka.

Né en 1959 à Pointe-Noire, Me Claude Coelho De Carvalho est un professionnel de droit doté d'une expérience en la matière. Il a fait ses études universitaires en France où il a obtenu des diplômes supérieurs.

Il fut bâtonnier de Pointe-Noire et conseiller juridique de plusieurs structures tant nationales qu'internationales.

Le nouveau bâtonnier national aura, entre autres missions, d'élaborer le règlement intérieur du barreau, d'organiser la formation des avocats stagiaires, de fixer les cotisations des membres du barreau. Le conseil du barreau veille à la stricte observation par les avocats de leur devoir et a pour responsabilité de soumettre à l'ordre national toutes questions intéressant



Me Coelho (à gauche) recevant les symboles du pouvoir Photo Adiac

l'exercice de la profession, la création de cabinets secondaires, la défense des droits des avocats.

Après avoir pris ses fonctions, Me Claude Coelho De Carvalho s'est engagé à travailler avec l'appui du conseil du barreau, de manière à mieux organiser la corporation afin de lui permettre de relever les défis qui s'imposent à la profession d'avocat.

Pour sa part, le président de la Cour suprême Henri Bouka a appelé les avocats à travailler en étroite complémentarité avec les magistrats

afin, dit-il, de porter plus haut l'étendard de la justice congolaise.

« Associations-nous, juges et avocats, associez-vous, juges et avocats, sans verser dans une forme de camaraderie détestable, et ensemble, gagnons le pari de faire émerger une justice plus respectueuse des lois de la République. Afin de bâtir un système judiciaire qui convainc les plus sceptiques et qui honore ses professionnels », a indiqué Henri Bouka.

F.O.

OPÉRATION TABUKA/MALI

Une unité militaire grecque dans la task-force

Athènes devrait envoyer une unité militaire dans la task-force Tabuka au Mali. Ce qui devrait constituer un gage de son engagement européen.

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme initiée par la France dans le triangle des trois frontières aux confins du Mali et du Niger, la Grèce pourrait envoyer une petite unité militaire sur le terrain. De « petite taille », la mission grecque impliquera le personnel des forces spéciales, qui proviendraient de l'escadron parachutiste des forces spéciales (ETA ou Eidikotismata), une unité d'élite de l'armée helléniste. Au préalable, deux officiers des forces spéciales devraient être envoyés au Mali, en repérage, afin de s'informer sur le cadre opérationnel, se faire une image de la lutte en cours et de la mission de Takuba. Le contingent suivra.

L'unité grecque devrait assurer, au début, la "force protection" du camp. La Grèce est le 5e pays européen à s'engager dans cette opération au sahel (après l'Estonie, la Tchéquie, la Suède et l'Italie). Cet engagement grec sur le terrain terrestre est rare et Athènes n'avait pas montré un engagement notoire sur le terrain africain jusqu'ici. Actuellement, il n'y a que deux dans la mission de formation de l'UE de l'armée malienne (EUTM Mali). On peut donc y voir une contrepartie, solidaire, à l'engagement français aux côtés des Grecs dans leurs différends avec la Turquie.

« L'intérêt commun » des Etats membres de l'UE pour la stabilité au Sahel

Lors de la dernière réunion des ministres de la Défense de l'UE, le Grec Nikolaos Panagiotopoulos avait appuyé sur « l'intérêt commun » des Etats membres à « parvenir à la stabilité au Sahel et à renforcer la sécurité dans l'ensemble de la région », en particulier au Mali. Ce qui répond à une demande française. Le président français Emmanuel Macron l'avait évoqué en recevant le Premier ministre grec, Kyriakos Mitsotakis fin janvier, parlant « d'opération conjointe maritime comme terrestre ». La ministre des Armées, Florence Parly, l'avait exprimé aussi lors d'une rencontre

avec son homologue grec, à Athènes en février. « J'ai demandé à mon homologue de considérer l'engagement, à un niveau significatif, des forces armées grecques à nos côtés, au sol, en Afrique, pour lutter contre la menace terroriste et neutraliser au plus loin les trafics », avait indiqué Florence Parly. « Cet engagement exigeant est porteur d'une forte expérience opérationnelle et d'une plus grande interopérabilité de nos forces », avait-elle ajouté.

La task-force Takuba a suscité l'intérêt et la curiosité de représentants d'armées européennes. En octobre dernier, une délégation de responsables militaires (Danemark, Belgique, Portugal, Italie, Hollande) se sont rendus sur les bases de Gao et de Ménaka, où ils ont rencontré le détachement des forces spéciales (FS) franco-estonien, en charge d'armer la task-force (TF) Takuba. L'objectif de la visite visait à présenter la mission, les matériels et échanger avec les futurs partenaires européens désireux d'intégrer la task-force dans les prochains mois. Le commandant Aurélien, commandant la TF, a présenté à la délégation européenne les contours de la mission, rappelant ses objectifs d'assistance, de conseil et d'accompagnement au combat au profit des forces armées maliennes.

La TF Takuba : au cœur de l'europanisation de Barkhane

Déployée à la demande du Mali et du Niger, la TF Takuba constitue un jalon important de la montée en puissance de la Coalition pour le Sahel. Annoncée lors du sommet de Pau, le 13 janvier 2020, la Coalition pour le Sahel vise à faciliter la coordination et les interactions entre les différents volets de l'action internationale venant en appui des Etats du Sahel. Placées sous le commandement de l'opération Barkhane, les missions de la TF Takuba consistent à conseiller, à assister et à accompagner au combat des unités conventionnelles maliennes. Cette initiative est au cœur de la mission de Barkhane de lutte contre les groupes armés terroristes et celle d'affirmation des capacités des forces armées des Etats du Sahel.

Noël Ndong

COVID-19

Bilans, mesures et faits marquants de la pandémie

Un point sur les dernières évolutions de la pandémie de Covid-19 dans le monde.

La pandémie a fait plus de 1,5 million de morts dans le monde depuis la fin décembre, pour près de 65 millions de cas. Plus de 65 millions de cas d'infection ont été officiellement diagnostiqués depuis le début de l'épidémie, dont au moins 41.5 millions sont aujourd'hui considérés comme guéris. Ce nombre ne reflète toutefois qu'une fraction du nombre réel de contaminations. Certains pays ne testent que les cas graves, d'autres utilisent les tests en priorité pour le traçage et nombre de pays ne disposent que de capacités de dépistage limitées.

Au niveau mondial, les Etats-Unis sont le pays le plus touché tant en nombre de morts que de cas, avec 276.401 décès pour 14.1 millions de cas recensés et la pandémie s'y accélère comme au Brésil (175.270 morts, 6,4 millions de cas). Suivent l'Inde avec 139.188 morts (9.571.559 cas), le Mexique avec 108.173 morts (1.144.643 cas), et le Royaume-Uni avec 60.113 morts

(1.674.134 cas). L'Iran de son côté a passé la barre du million de contaminations. Parmi les pays les plus durement touchés, la Belgique déplore le plus grand nombre de morts par rapport à sa population, avec 147 décès pour 100.000 habitants, suivie par le Pérou (109), l'Espagne (98) et l'Italie (96). La Chine (sans les territoires de Hong Kong et Macao) a officiellement dénombré un total de 86.584 cas (17 nouveaux entre jeudi et vendredi), dont 4.634 décès et 81.679 guérisons.

L'Amérique latine et les Caraïbes totalisaient vendredi 454.149 décès pour 13.284.270 cas, l'Europe 432.491 décès (19.110.558 cas), les Etats-Unis et le Canada 288.781 décès (14.541.185 cas), l'Asie 197.750 décès (12.585.976 cas), le Moyen-Orient 80.517 décès (3.432.311 cas), l'Afrique 52.850 décès (2.218.277 cas), et l'Océanie 942 décès (30.388 cas).

Confrontées à la progression des contaminations, des restrictions supplémentaires sont prises dans certaines régions du monde. La Californie vient ainsi d'interdire les rassemblements

tandis que les Québécois n'auront pas le droit de se rassembler pendant quatre jours à Noël. Les lycées suédois vont fermer pour un mois à partir de lundi et les cours seront dispensés à distance. Le gouvernement italien durcit de son côté les conditions de déplacement à l'intérieur du pays pour les fêtes de fin d'année. Du 21 décembre au 6 janvier 2021, se déplacer d'une des 20 régions italiennes à l'autre sera interdit, sauf pour raisons de santé ou de travail. Dans la bande de Gaza, le confinement sera total le week-end à partir du 11 décembre et jusqu'à la fin du mois.

La course aux vaccins s'accélère

La concurrence fait rage pour développer un vaccin au virus responsable de la pandémie qui a paralysé des pays entiers depuis le début de l'année. La Russie qui avait annoncé dès août l'efficacité de Spoutnik V est actuellement dans la troisième et dernière phase d'essais cliniques auprès de 40.000 volontaires. Des essais qui sont également menés dans d'autres pays dont

le Bélarus. Selon les autorités, plus de 40 pays ont exprimé de l'intérêt pour ce vaccin et plus de 1,2 milliard de doses ont été précommandées. La production devrait avoir lieu dans d'autres pays, dont l'Inde, la Chine, le Brésil, la Corée et l'Argentine. Le Kazakhstan a aussi annoncé qu'il commencera à produire le vaccin russe le 22 décembre avec des vaccinations de masse de la population kazakhe prévues à partir de début 2021.

La société américaine Moderna prévoit pour sa part de 100 à 125 millions de doses de son vaccin contre la Covid-19 disponibles au premier trimestre de l'année 2021, dont l'immense majorité ira aux Etats-Unis. Les anciens présidents américains Barack Obama, George W. Bush et Bill Clinton se sont dits prêts à se faire vacciner publiquement contre la Covid-19 afin d'encourager leurs concitoyens à faire de même.

Le défi de la logistique de transport

Mais derrière le vaccin, la question du maintien de la chaîne du froid pendant le transport des

milliards de doses de vaccin à travers la planète soulève un vrai défi logistique. Le vaccin de BioNTech/Pfizer nécessite pour l'instant une conservation à -70 degrés... Face au défi des expéditions vers l'Afrique, l'Amérique latine ou une partie de l'Asie du Sud-Est, aux températures extérieures élevées, une société allemande spécialisée dans les matériaux super isolants, Va-Q-Tec, a trouvé une solution.

Grâce à l'usage d'une technologie thermique utilisant des particules de silice, une température constante, allant des quelques degrés d'un réfrigérateur jusqu'au froid polaire, peut-être maintenue pendant dix jours. Le conteneur plus léger, habillé de carton pour être recyclable peut être livré en pièces détachées qui seront assemblées sur place. Même à des températures très basses, ces matériels n'ont qu'un besoin minimal en glace sèche, un avantage de taille alors que les ressources de ce nouvel or blanc sont limitées. Ils fonctionnent sans moteur électrique pour le refroidissement, à la différence de super frigos.

Julia Ndeko avec AFP



PRICEWATERHOUSECOOPERS Congo est un cabinet fondé en 1984 dont l'une des activités principales est l'expertise comptable et le commissariat aux comptes.

Ponctuellement, le cabinet réalise également des missions d'accompagnement pour ses clients, dans la recherche et la sélection de Ressources Humaines compétentes.

Dans ce cadre, nous recherchons pour le compte d'une société de la place : Un Comptable Supérieur.

Les principales missions du poste

Au sein du Département Administratif et Financier de la société, le Comptable Supérieur sera amené à :

- Tenir la comptabilité (imputation et saisies des écritures comptables, éditions des livres comptables, travaux d'inventaire comptable);
- Tenir le fichier des immobilisations et gérer le parc des immobilisations;
- Suivre les baux, leurs renouvellements et le paiement des taxes;
- Réaliser le suivi des encaissements;
- Réaliser la vérification des factures, le règlement et le suivi des fournisseurs;
- Participer au traitement de la paie;
- Faire le suivi des notes de frais;
- Réaliser les déclarations fiscales et sociales (DAS, DSF, TVA...);
- Gérer les relations avec les services des impôts;
- Superviser l'archivage comptable;
- Assister le Responsable du service dans la réalisation et/ou la supervision des travaux conformément aux standard qualité de PwC;

COMPTABLE SUPÉRIEUR H/F

Lieu du poste: Pointe-Noire
Présentation de l'entreprise :

- Soutenir la croissance du groupe auquel appartient la société ;
- Profil du/de la candidat(e)
- Vous êtes titulaire au moins d'un bac+ 4/5 en Comptabilité, en Gestion ou d'un diplôme équivalent,
 - Vous avez au moins cinq (5) années d'expérience à un poste équivalent,
 - Vous faites preuve de curiosité, d'enthousiasme et avez une capacité d'adaptation à des environnements de travail variés,
 - Vous faites preuve d'un engouement certain pour le travail d'équipe, êtes proactif(ve), avez un sens de l'analyse et êtes attentif(ve) à la qualité de service rendue aux clients,
 - Vous avez un très bon niveau d'anglais,
 - Vous souhaitez vous investir au sein d'une entreprise en constante évolution.

Merci de transmettre votre CV détaillé et actualisé accompagné d'une lettre de motivation en indiquant en objet du mail: Candidature Comptable Supérieur, à l'attention de la Responsable des Ressources Humaines au plus tard le 11 décembre 2020 :

par mail à : recrutement.cg@cg.pwc.com

Ou aux adresses suivantes :

Au 88, Avenue du Général de Gaulle, B.P 1306, Pointe-Noire, Boulevard Denis Sassou Nguesso, Immeuble BSCA BANK, 6ème étage. BP 1140, Brazzaville, République du Congo (Pricewaterhouse-Coopers)

La sélection se fera sur CV, tests et entretiens.

Les tests et entretiens se dérouleront, sauf changement, à Pointe-Noire entre le 14 et le 17 décembre 2020.



Toute l'actualité
Du Bassin du Congo
EN VIDÉO

www.adiac.tv

+336 11 40 40 56 info@adiac.tv Bv. boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo



LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

DÉVELOPPEMENT DURABLE DU PARC NOUABALE-NDOKI

Congo conservation company investit 14 millions de dollars

Le ministère du Tourisme et de l'Environnement a conclu, le 3 décembre, avec Congo conservation company, un accord d'investissement d'un montant de 14 millions de dollars destinés à promouvoir le développement durable du tourisme au parc national de Nouabale-Ndoki.

L'accord d'investissement a été signé par la ministre Arlette Soudan-Nonault, pour le compte du Congo, et l'administratrice générale de Congo conservation company, Elza Gillman. Il vise à relever les défis du développement dans le cadre de la promotion du potentiel touristique du pays. Pour Congo conservation company, ce protocole d'accord

est un engagement qui représente un investissement à long terme. « De notre côté, il y a un engagement de construire deux lodges: un à Mobongo de douze unités et l'autre à Moundzika de six unités. Mais ce qui est encore plus important, c'est qu'en tant que gestionnaire du parc, nous envisageons de créer des emplois et préserver la biodiversité », a déclaré Elza Gillman dont le groupe mène

« (...) c'est qu'en tant que gestionnaire du parc, nous envisageons de créer des emplois et préserver la biodiversité ».



La signature d'accord d'investissement entre la ministre du Tourisme et l'administratrice générale de C.C.C (crédit photo/ADIAO)

une activité d'écotourisme similaire dans le parc d'Odzala-Kokoua.

Elle a précisé que l'apport du Congo, dans ce partenariat, se situe sur le plan des infrastructures.

Saluant, pour sa part, ce partenariat, la ministre du Tourisme a indiqué que c'est un

grand pas vers la mise en œuvre d'un tourisme durable et responsable au Congo.

« Nous devons saluer et féliciter ce partenaire qui investit depuis plus d'une dizaine d'années dans ce parc et a apporté un nouvel investissement pour accompagner le secteur du tourisme, source de créa-

tion d'emplois », a indiqué Arlette Soudan Nonault.

Selon cette dernière, « à travers ce partenariat, c'est la biodiversité qui est protégée, parce que le Congo a inscrit le tourisme durable et responsable dans son programme national de développement 2018-2022 ».

Bruno Okokana

AVIS DE VENTE

Domaine à vendre

Lieu : Limite avec les logements de l'OMS à Mafouta, superficie : 4661,00 mètre carré.

Tel : 06 653 69 74 / 05 385 31 00

NÉCROLOGIE



Donat Ellian Anicet, les familles Ndzilla Etienne, Bouillon Ingrid annoncent aux parents, amis et connaissances le décès à Brazzaville de leur fille, petite fille Donat Ellion Arielle, survenu le 27 novembre 2020. La veillée mortuaire se tient à Diata au n°56 bis rue Massangui, arrêt de bus Mweti. L'inhumation est prévue pour le 9 décembre au cimetière de ma Campagne.

Le Colonel d'Aviation à la retraite Tsoumou Georges Black-Djo, a la profonde douleur d'informer les amis de l'Armée de l'Air (Ailes cassées) du décès de son chef de famille Ngami Likibi Jean Marc (ancien inspecteur principal du trésor public) décès survenu ce 29 novembre 2020. Le deuil se tient au quartier Batignolles, rue Albert Mampiri n°1664, références station-service Majoca.

La date et le lieu de l'inhumation seront communiqués ultérieurement.



MAÎTRE EDGARD LANDZE

Huissier de Justice, Commissaire-priseur

(Officier Public et Ministériel) près la Cour d'Appel de Brazzaville.

Adresse : 219, Rue Orsy, Poto-poto Brazzaville, B.P. 54 267

Tel. : (+242) 05-558.75.85/06-666.23.41

E-mail: edgardlandze@gmail.com ; NIJ: 20091000320336/Résidence Fiscale: Ouvert

Acte d'Huissier de Justice
Répertoire n°272
Du 03/11/2020

COMMUNIQUE

Maître Edgard LANDZE, Huissier de Justice, Commissaire-Preneur près la Cour d'Appel de Brazzaville, informe le public Congolais qu'il procédera, en collaboration avec le Cabinet d'expertise comptable DMT CONSULTING, au recensement des créanciers, puis au constat et à la certification des créances dues par la Société Congo Télécom avant le 1^{er} Avril 2020.

A cet effet, toute personne physique ou morale, qui se prévaut d'une créance à l'égard de Congo Télécom née avant cette date, est tenue de se faire recenser auprès de l'Office de l'Huissier susdit, avec toutes les pièces justifiant l'origine et l'existence de la créance réclamée.

Ce recensement se fera aux dates et lieux ci-après :

-Pour Brazzaville et la partie Nord du Pays :

Les 10, 11, 12, 14 et 15 Décembre 2020, de 10 heures à 15 heures en l'Office de Maître Edgard LANDZE sis 219 Rue Orsy, Arrondissement III, Poto-Poto Brazzaville, derrière le Stade Félix EBOUE vers l'Ex Restaurant la Bonne humeur ;

-Pour Pointe-Noire, Dolisie et la partie Sud du Pays :

Les 17-18 et 19 Décembre 2020, de 10 heures à 15 heures en l'Office de Maître Rôck Dieudonné LANDZE-MBERE sis 288 Avenue de Maloango, Immeuble Elenga, Ligne 8, descente de Maténdé, Arrondissement 2 Mvoumvou, Pointe-Noire.

Les retardataires de toutes les localités visées seront reçus aux mêmes adresses sus indiquées, les 21 et 22 Décembre 2020, de 10 heures à 15 heures.

Pour tous renseignements supplémentaires, veuillez appeler au 06-665-23-41 et/ou au 06-662-89-55.

Fait à Brazzaville, le 03 Décembre 2020.

L'Huissier de Justice,

Me Edgard LANDZE

Compte rendu du Conseil des ministres du vendredi 4 décembre

Le Conseil des ministres s'est réuni ce vendredi 4 décembre 2020 par visioconférence, sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Gusso, président de la République, chef de l'Etat.

Quatre affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

Un projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°24-2017 du 9 juin 2017, relative à la création des zones économiques spéciales, à la détermination de leur régime et de leur organisation, et un projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°19-2018 du 5 juin 2018 portant création de la zone économique spéciale de Pointe-Noire, tous les deux au titre du ministère des Zones économiques spéciales ; Un dossier relatif à la prochaine rentrée académique à l'Université Denis-Sassou- N'Gusso de Kintélé, au titre du ministère de l'Enseignement supérieur ; Une communication sur la concertation politique nationale de Madingou, tenue du 24 au 26 novembre 2020, au titre du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation.

I/- Ministère des Zones économiques spéciales

A/- Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°24-2017 du 9 juin 2017, relative à la création des zones économiques spéciales, à la détermination de leur régime et de leur organisation

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Gilbert Mokoki, ministre des Zones économiques spéciales, a rappelé que la loi précitée définit, en son article 1er alinéa 22, la zone économique spéciale comme un « espace géographique délimité au sein du territoire national, constituant une zone de développement prioritaire, administré par un organe spécifique de planification et de développement. » Ce texte prévoit également que les zones économiques spéciales sont créées par la loi. D'autre part, toute ZES comprend une superficie, des coordonnées géographiques et des activités éligibles bien déterminées.

Après examen des superficies uniques et des plans des ZES d'Oyo-Ollombo et de Ouessou, il apparaît que ces zones englobent en partie des agglomérations

voire des villes entières. Ainsi, les superficies spécifiques de ces Zones économiques spéciales sont amputées par les étendues occupées par ces villes ou agglomérations, créant de ce fait plusieurs emprises distinctes dédiées au développement des activités éligibles.

Cette distorsion a pour effet que la définition d'une ZES telle que libellée à l'alinéa 22 susmentionné, ne correspond pas toujours aux réalités du terrain. A cet égard, le projet soumis à l'examen et approbation des membres du Conseil des ministres propose une définition souple et plus adaptée telle que fixée dans la loi du 9 juin 2017.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°24-2017 du 9 juin 2017, relative à la création des zones économiques spéciales, à la détermination de leur régime et de leur organisation. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

B/- Projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°19-2018 du 5 juin 2018 portant création de la zone économique spéciale de Pointe-Noire

Poursuivant son propos, le ministre Mokoki, présentant le projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°19-2018 du 5 juin 2018 portant création de la zone économique spéciale de Pointe-Noire, a précisé aux membres du Conseil des ministres que la vocation première de la ZES de Pointe-Noire est la transformation des hydrocarbures. Les bacs de stockage de pétrole brut et le point de traitement du gaz associé se trouvent à Djéno, soit à 40 kms.

Pour pallier les coûts élevés pouvant être occasionnés par le transport des matières premières de Djéno vers le secteur réservé aux industries lourdes, situation qui pourrait décourager des investisseurs potentiels désireux de développer une activité de raffinage du pétrole ou d'exploiter le gaz au sein de la ZES, il est ici proposé de créer une emprise de la zone plus proche. Aussi, le projet soumis au Conseil des ministres modifie la loi en objet, en délimitant la nouvelle emprise de la Zone économique spéciale de Pointe-Noire dans les envi-

rons des villages Fouta et Nkoti-Fouta.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°19-2018 du 5 juin 2018 portant création de la zone économique spéciale de Pointe-Noire. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

II/- Ministère de l'Enseignement supérieur

Invité à son tour par le président de la République à prendre la parole, M. Bruno Jean Richard Itoua, ministre de l'Enseignement supérieur, a rappelé que l'enseignement supérieur au Congo est jusqu'ici constitué d'établissements privés, de deux établissements publics et d'une seule université publique, l'Université Marien-Ngouabi. Le nombre d'étudiants est d'environ 55.000, dont 35.000 pour l'Université M. Ngouabi.

Face à l'engorgement de notre université publique, du fait de l'augmentation importante du nombre de bacheliers, la création d'autres universités est donc apparue nécessaire pour permettre la décongestion de Marien-Ngouabi, l'augmentation de l'offre de formation, notamment dans les domaines scientifiques et technologiques de haut niveau, l'amélioration de la qualité de l'offre de formation et la poursuite de la mise en place des académies et des pôles universitaires départementaux, conformément au Schéma de développement de l'enseignement supérieur (SDS).

Créée par la loi n°37-2013 du 30 décembre 2013, l'Université Denis-Sassou-N'Gusso de Kintélé a été conçue pour abriter 10 établissements d'enseignement et de recherche et un observatoire.

Le comité de pilotage initialement mis en place, réformé pour intégrer la résurgence de la fonction de Premier ministre, chef du gouvernement, a produit les textes organiques de l'université DSN (statut particulier du personnel notamment), le ministère de l'Enseignement supérieur s'est attelé, outre la mise en place d'autres textes, à l'organisation de la future rentrée académique. C'est l'ensemble de ces textes qui ont été soumis à l'examen du Conseil des ministres.

A cet égard, le schéma de la première phase de l'ouverture prochaine de l'Université Denis-Sassou N'Guesso prévoit que celle-ci portera sur trois établissements, dont deux qui devraient être opérationnels pour la rentrée académique 2021-2022, prévue au premier trimestre 2021.

Le Conseil des ministres de ce jour devait donc se prononcer sur l'approbation des textes organiques et fixer le calendrier de démarrage des activités de l'Université Denis-Sassou- N'Guesso de Kintélé.

Ainsi, les six projets de décret suivants ont été présentés :

Projet de décret portant approbation des statuts de l'Université Denis-Sassou-N'Guesso ; Projet de décret portant approbation du statut des personnels de l'Université Denis-Sassou-N'Guesso ; Projet de décret portant sceau et armoiries de l'Université Denis-Sassou-N'Guesso ; Projet de décret portant création des établissements de l'Université Denis-Sassou-N'Guesso ; Projet de décret portant création des académies de Brazzaville, Pointe-Noire et Makoua ; Projet de décret portant dénomination des dirigeants et animateurs des institutions et établissements publics et privés.

Le Conseil des ministres s'est également prononcé sur le calendrier de démarrage des activités de l'Université de Kintélé. A cet effet, SEM. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, a instruit le gouvernement de mettre en œuvre tous les moyens administratifs et logistiques, afin que celui-ci ait lieu courant février 2021.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a entériné le calendrier ainsi proposé, et a adopté les six décrets soumis à son attention.

III/ - Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

Enfin, invité par le président de la République à prendre la parole, M. Raymond Zéphirin Mboulou, ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation a fait, à l'intention des membres du Conseil des ministres, un compte rendu des travaux de la concertation politique « Madingou 2020 ».

Concertation tenue à l'initiative du gouvernement, sur le thème « Consolidons les acquis de la démocratie par les élections libres, transparentes et apaisées »,

l'événement s'inscrit à présent dans une tradition de débat constructif sur la stratégie électorale, à la veille de chaque consultation électorale.

La rencontre avait plusieurs objectifs : faire le point sur les recommandations formulées par la classe politique lors de la dernière concertation tenue à Ouessou en 2017, en prélude aux élections législatives et locales de cette année-là ; réfléchir ensuite sur les perspectives d'évolution de la gouvernance électorale dans notre pays.

Pour ce qui concerne le point fait sur les conclusions de Ouessou 2017, il est relevé que, sur les six recommandations formulées, quatre d'entre elles ont été mises en œuvre. Restent à mettre en œuvre : les recommandations portant respectivement sur l'introduction de la biométrie et la subordination de sa mise en œuvre aux résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH), ainsi qu'à la réforme du système d'état-civil d'une part ; le réexamen de l'avant-projet de loi sur le financement des campagnes électorales, d'autre part.

Le recensement a été freiné par la survenance inattendue de la pandémie de Covid-19, et contrarié par l'absence d'une loi de réforme de l'état-civil, texte en cours d'élaboration.

Le projet de loi sur le financement des campagnes électorales a quant lui été initié et sera engagé dans le processus décisionnel prévu par nos lois et règlements.

Pour ce qui concerne les perspectives électorales, la concertation a mis en place deux commissions. La première a planché sur le cadre juridique des élections au Congo ; la seconde a réfléchi sur la problématique de l'élaboration des listes électorales.

La première commission a relevé la bonne qualité du cadre juridique des élections, tout en concluant au renforcement nécessaire des compétences de l'actuelle Commission nationale électorale indépendante (CNEI) et à la consolidation de la transparence, en vue d'élections justes et apaisées.

Sur la problématique des listes électorales, deux grandes tendances se sont exprimées. L'une a proposé une révision extraordinaire des listes électorales, compte tenu du court délai restant pour la finalisation des opérations préélectorales. La seconde tendance prône un

recensement administratif spécial, dont la durée de réalisation prévisible pourrait être d'environ dix mois, avec pour conséquence le report inéluctable de l'élection présidentielle.

Après avoir pris bonne note de ces éléments, le Conseil des ministres a salué la participation massive de l'ensemble de la classe politique issue de la majorité, de l'opposition et du centre, ainsi que celle de la société civile à ce grand moment de partage et d'échange républicain ; Madingou 2020 s'inscrit dans la longue tradition des concertations et discussions qui jalonnent notre histoire politique et électorale récente ; Madingou 2020 a été un rendez-vous inclusif de haute portée, à l'occasion duquel des Congolais ont parlé à d'autres Congolais, et ce pour le bien de la Nation.

Soucieux de prendre en compte l'ensemble des éléments d'appréciation de la situation, le Conseil des ministres rappelle que le devoir de l'Etat en général, et des pouvoirs publics en particulier, est de s'assurer du strict respect de la Constitution et des délais incompressibles d'organisation des opérations qui doivent nous conduire au scrutin présidentiel de 2021. La borne principale qui doit appeler l'attention de tous et de chacun consiste en l'obligation juridique et constitutionnelle que ce scrutin ait lieu, quoi qu'il en soit, à une date qui permette la prestation de serment du chef d'Etat élu, et ce avant le terme du mandat présidentiel actuel qui échoit le 16 avril 2021.

Face à ces contraintes fondamentales, le Conseil des ministres a invité le gouvernement de la République à prendre toutes les dispositions afin d'engager sans délai toutes les opérations préélectorales nécessaires au respect de ces obligations, parmi lesquelles et en premier lieu figure la mise en œuvre de la révision extraordinaire des listes électorales.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 14h 15.

Fait à Brazzaville, le 4 décembre 2020

Le ministre de la Communication et des Médias, Porte-parole du gouvernement,

Thierry Lézin Mougalla

POINTE-NOIRE

Des petits commerces se développent autour du poisson

Le long des zones de pêche sur le littoral, dans la capitale économique, la chaîne d'activités lucratives se résumant à la vente des biens et services liés au poisson s'élargit. Les acteurs du secteur informel trouvent leur compte au rythme variable de la moisson de la pêche.

Chaque matin au bord de l'océan atlantique, à hauteur de Songolo, quartier du quatrième arrondissement de Pointe-Noire, Loandjili, les pirogues de pêche artisanale s'approchent des rives. Des centaines des jeunes communément appelés « bana godaye ou godayeurs » accourent pour aider les pêcheurs à accoster sur la terre ferme. En contrepartie, quelques poissons sont mis à leur disposition. A leur tour, ils les vendent aux clients qui viennent acheter non pas des caisses mais des tas. « Lorsque la moisson est bonne nous faisons des soldes où l'on peut avoir un tas de six poissons hareng (makouala) à 200FCFA. Tout dépend des périodes. La quantité et le prix peuvent augmenter ou baisser », a expliqué un sujet étranger, la trentaine révolue, ayant requis l'anonymat. A côté, d'autres jeunes ne sont là que pour écailler la denrée halieutique sur commande



Pêcheurs et clients autour des pirogues pour décharger les poissons services.

des acheteurs qui commercialisent les poissons salés. Le prix du service vendu peut atteindre 5000FCFA par caisse, à débattre. Sur le littoral, de part en part, les marchés de fortune s'implantent. Les denrées alimentaires prioritairement mises en vente sont des condiments utilisés dans

la cuisson du poisson. Les restaurants ne sont pas loin, les espaces aménagés pour la transformation en poissons fumés sont juste à côté, les chambres froides aussi pour le conditionnement en dehors du centre d'appui à la pêche artisanale, site de Songolo, qui fournit tout un chapelet de

Par ailleurs, les vendeurs ambulants de divers articles parcourent la ville en passant par-là afin d'écouler leurs produits. « La marchandise que je vends, notamment les cuvettes, les nappes, les couteaux, est très demandée ici pour la conservation du pois-

son », a indiqué Charly Kebani qui gagne ainsi sa vie.

Les équipes de l'administration des pêches, quant à elles, sillonnent le long du littoral pour s'assurer, entre autres, que le matériel non conventionnel n'est pas utilisé pour capturer les poissons.

Sécurité alimentaire

Dans un échange avec la presse en février dernier, le directeur des études et de la planification du ministère en charge de la Pêche, Pierre Mpandou, soulignait que la consommation du poisson par habitant et par an est estimée à 25kg. Plus de 80% de produits d'eau douce et de mer consommés au plan local découle de la pêche artisanale. La denrée halieutique vaut donc son pesant d'or dans l'économie nationale notamment avec des activités informelles qui se développent autour d'elle et par sa contribution à la sécurité alimentaire.

Rominique Makaya

AFFAIRES SOCIALES

Aide à la mobilité aux handicapés de Loango

La ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, Antoinette Dinga Dzondo, a procédé à la remise des tricycles manuels et motorisés, des béquilles, des cannes blanches, entre autres, pour marquer la célébration de la 28e journée internationale des personnes vivant avec handicap à Loango, dans le département du Kouilou.



Remise de l'aide à la mobilité

« C'était difficile pour nous d'empreinter les moyens de transport en commun, difficile aussi de supporter les dépenses liées à notre mobilité. Aujourd'hui, ce geste nous soulage et améliore notre situation », a fait savoir Jean Claude Tati Loemba, un des bénéficiaires de l'aide à la mobilité.

Bien avant le Kouilou, la ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire a fait le même geste dans les départe-

ments de: Brazzaville; Sangha; Cuvette ouest; Lékoumou; Niari et Bouenza.

La célébration de cette journée a pour objectif de promouvoir le bien-être des personnes handicapées et d'accroître la sensibilisation à leurs droits, afin de vaincre la stigmatisation, le rejet dont elles sont parfois victimes.

Des ménages pauvres

Après la remise des équipements de mobilité, la ministre

Antoinette Dinga-Dzondo a aussi procédé au lancement de l'opération de certification des ménages pauvres et vulnérables devant bénéficier de l'allocation Covid-19, dans la sous-préfecture de Loango. 810 dossiers ont été reçus et traités, parmi lesquels, 612 sont en détresse sociale, 21 vulnérables et pauvres, 152 en contentieux, 17 non éligibles et 8 inscrits plus d'une fois.

.R.M.



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente
Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE
(africaine, française et italienne)
Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.









Un Espace culturel pour vos Manifestations
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Horaires d'ouverture:
Du Lundi au vendredi (9h-17h)
Samedi (9h-13h)

Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo



JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

Les Ponténégrins s'impatientent du retour d'«ECair» dans l'espace aérien national

Quand les aéronefs de la compagnie Equatorial Congo Airlines (ECair) ont commencé à relier en 2011 les aéroports de Brazzaville et Pointe-Noire, des emplois se sont créés avec un grand espoir de les voir se multiplier. Mais, cinq années après, les activités de cette société se sont arrêtées en générant la perte d'emplois des agents et autres opérateurs connexes.

En rapport avec la Journée internationale de l'aviation civile qui se célèbre le 7 décembre de chaque année, quelques jeunes congolais, en l'occurrence ceux vivant à Pointe-Noire, appellent de tous leurs vœux les pouvoirs publics d'accélérer la relance des activités de cette compagnie, car celle-ci redonnera beaucoup d'espoirs aux jeunes qui retrouveront leur gagne-pain. « Quand l'ancien ministre des Transports et de l'Aviation civile déclarait au cours d'une interpellation par le Sénat au sujet de la reprise des activités de la compagnie ECair; moi personnellement j'étais soulagé, car le ministre rassurait tout le monde que la compagnie allait reprendre ses activités. C'était une fierté nationale. Je ne suis pas agent d'ECair. Durant ses quatre ans d'existence, j'ai été comme collaborateur parallèle aux services de vente de ticket. J'approchais toute personne qui arrivait à l'aéroport et l'orientais vers les services de vente de billet. Et si la personne était gentille, elle me donnait un pourboire », a dit un jeune Ponténégrin.

Sur la même situation d'ECair, un ancien travailleur de la compagnie a souhaité que le gouvernement multiplie des stratégies pour un rapide retour des vols ECair dans l'espace aérien national ou sous-régional. Les anciens travailleurs vivent une situation de calvaire. « La récente interpellation par l'Assemblée nationale de la ministre Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas nous a donné encore de l'espoir; puisque le bruit qui parvenait à nous laissait croire qu'ECair n'existait plus, alors que quelques aéronefs sont encore là. Le gouvernement doit accélérer la relance des activités de la compagnie car nous, anciens travailleurs, sommes dans une situation d'agonie. L'attente devient trop longue et l'espoir se noie dans le chagrin », s'est plaint cet ancien travailleur.

Signalons qu'interpellé le 23 mars 2018 par le Sénat sur la situation de la Compagnie aérienne ECair, l'ancien ministre des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine marchande, Fidèle Dimou, s'exprimait en ces termes : « ECair existe, elle n'a jamais été liqui-



dée. Ce n'est nullement l'intention du gouvernement. Elle constitue notre fierté nationale, il nous faut la relancer. Comme tout le monde peut le constater, quatre avions sont stationnés en ce moment à l'aéroport Maya-Maya. Avec la relance imminente d'ECair; les vols domestiques seront plus réguliers ».

Sur la même situation de la Compagnie ECair, la nouvelle ministre des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine marchande soulignait récemment que quatre des sept appareils de la société ECair sont en maintenance pour

réparation à Johannesburg, en Afrique du Sud et à Addis Abeba, en Ethiopie. Des travaux qui vont permettre d'avoir une offre de service de qualité. « Je voudrais rassurer l'Assemblée nationale que nous nous attelons à trouver une solution qui permette au Congo d'avoir un transporteur aérien qui réunit toutes les conditions de sûreté », a-t-elle signifié. Pour l'oratrice, « quant aux trois autres avions, deux sont dans un état de non navigabilité à Bruxelles en Belgique et seront, par conséquent, vendus en pièces détachées. Concernant le septième

Un aéronef de la compagnie "ECair" Adiac aéronef, ce dernier est cloué au sol au Congo ».

ECair est une entreprise aérienne publique créée en août 2011. Après sa chute en 2016, un plan de redressement a été réalisé par le cabinet d'audit Bekolo & Partners. Il a été présenté au Conseil d'administration de ladite compagnie. Notons que l'objectif de la Journée internationale de l'aviation civile est de reconnaître l'importance de l'aviation, en particulier du transport aérien, pour le développement social et économique du monde.

Faustin Akono

HUMEUR

Où sont passées les campagnes anti-tabac ?

Nombreux sont des fumeurs passifs qui se frottent des mains quand ils apprennent la mesure de la défense de fumer la cigarette sur la place publique ou dans les administrations. La fumée de la cigarette n'abîme non pas que l'organisme du fumeur actif mais aussi celui de son entourage qui hume involontairement l'air qu'il pollue sans être inquiet.

C'est pourquoi, en plus des mesures draconiennes ou dissuasives en rapport avec la mesure sur la lutte anti-tabac, il serait souhaitable d'associer celles-ci à des grandes campagnes de sensibilisation à la manière des grands meetings politiques sur les dégâts que cause la cigarette dans l'organisme humain. Et nous osons croire que, par cette manière, de nombreux fumeurs actifs qui semblent ignorer ou rejeter sciemment les méfaits de la cigarette finiront petit à petit, à force de campagnes ciblées et orientées, à prendre conscience de la dangerosité de la prise de cette « substance ».

A l'occasion de ces campagnes seront projetées des images des organes infectés et détruits par la cigarette ou le tabac. Lors de ces campagnes, ces fumeurs trop dépendants de la cigarette pourront lire et voir sur des banderoles, des dépliants et surtout des mises en scènes théâtrales, des choses extraordinaires faisant état de la façon que le tabac attaque les organes du corps tout en causant d'énormes pathologies. Une chose est vraie, les spécialistes en santé humaine n'ont jamais développé une argumentation traitant des effets bénéfiques du tabac sur l'organisme humain. Mais ce qui est invraisemblable, les fumeurs actifs développent des théories bizarres et avantageuses sur la prise du tabac par l'Homme.

Ces théories peuvent se résumer en ceci : la cigarette éveille la conscience, aiguise l'intuition et accroît l'intelligence, elle brise la honte partout où l'on va. Quelle « bizarrerie sociale » ! La cigarette cause des ennuis à la respiration, à la peau, au cœur, aux yeux, à la fertilité, à la reproduction, à la digestion, au sommeil, aux dents et autres. Oui la cigarette a un impact très négatif au niveau des poumons et l'on estime que 85% des cas de maladies pulmonaires et de cancer du poumon sont causés par le tabagisme.

Dans le même ordre d'idées, la cigarette pour des femmes en état de gestation développe le risque de prématurité et de nourrisson de faible poids à la naissance. La cigarette a aussi un impact sur l'apparence physique : le jaunissement des dents, le vieillissement prématuré de la peau, l'aggravation du rythme et l'intensité de l'asthme. Les fumeurs présentent une voix rocailleuse. Les ORL concernant le nez, la gorge et les oreilles sont plus fréquentes.

Lors de ces campagnes anti-tabac, les médecins qui seront associés pourront directement parler aux fumeurs actifs en mettant l'accent sur le test dit de « Fargerström » pour éviter le degré de dépendance et aider des fumeurs à quitter ce monde. Des spécialistes des sciences sociales et humaines pourront quant à eux insister sur les relations interpersonnelles et intergroupales pour montrer combien la cigarette est un grand destructeur et de l'organisme au plan individuel et sociétal.

Ainsi donc, la meilleure des préventions est de ne pas commencer à fumer, d'où la nécessité de la sensibilisation des enfants dès le plus bas âge. Il est quand même curieux de voir des adolescents dont l'âge oscille entre 15 et 17 ans de « savourer » la cigarette comme si c'était un aliment incontournable pour leur croissance psycho-organique, alors qu'il s'agit là d'un poison destructeur de l'organisme qui ne dit pas son nom. A bon entendre salut !

Faustin Akono

IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO

LEADER DANS L'IMPRESSION PRESSE OFFSET AU CONGO

AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE

+242 06 951 0773
+242 05 629 1317
imp.bc@adiac-congo.com

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gessou
Brazzaville - République du Congo

MANTSINA SUR SCÈNE

« Verso-recto » et « Antonia Ngoni » attendus à Brazzaville

Deux représentations théâtrales « Verso-recto » et « Antonia Ngoni » de Sylvie Dyclo Pomos et Kani Kabwe Ogney seront jouées dans le cadre de la 17^{ème} rencontre internationale de théâtre de Brazzaville, Mantsina sur scène.

L'évènement qui se tient au mois de décembre de chaque année met à l'honneur des œuvres d'auteurs essentiellement contemporains, d'Afrique, mais aussi

sariat de police.

Fauchés par la violence, ils sont morts et, loin d'avoir trouvé la paix, réclament vengeance pour que cessent les crimes que les humains continuent à perpétrer. « Les vivants ont maîtrisé l'art de tuer, les maccabés ont compris l'art de vivre », extrait de la pièce dont l'humour macabre dénonce la folie des hommes.

Quant à « Antonia Ngoni » de Kani Kabwe Ogney, mis en scène par



d'Europe. La 17^{ème} rencontre internationale de théâtre de Brazzaville affiche de nouvelles créations et talents d'artistes.

Se déroulant dans un contexte marqué par la pandémie de covid-19, les spectacles « Verso-recto » et « Antonia Ngoni » seront diffusés les 28 et 29 décembre 2020 en soirée sur les chaînes de radios et télévisions nationales.

La pièce de théâtre « Verso-recto » est un texte écrit et mis en scène par Sylvie Dyclo Pomos, directrice du festival Mantsina sur scène. Elle sera jouée par la compagnie théâtrale Gars aux pieds nus. C'est un récit mystérieux d'un homme et d'une femme qui hantent le cimetière situé en face d'une boîte de nuit et un commis-

Felhyl Kimbirima, le spectacle sera exécuté par la compagnie Plateau Kimpa théâtre. Cette pièce aborde la question de la culture bantoue. C'est une ode à l'espérance et à la résistance contre la violence politique. Les artistes des deux Congo et de France interviennent aussi dans cette pièce.

Mantsina sur scène est un festival pluridisciplinaire consacré au théâtre et aux arts vivants. Organisé par l'association Noé Culture en partenariat avec l'institut français du Congo, il a été créé en 2003. Ce festival est l'un des rendez-vous incontournables de l'art contemporain à Brazzaville.

Rosalie Bindika

PRÉSIDENTIELLE 2021

Le CAR opte pour le recensement administratif spécial

En vue d'une élection présidentielle apaisée en 2021, le Comité d'action pour le renouveau (CAR) que dirige Clotaire Mboussa Ellah a opté, dans une déclaration rendue publique le 5 décembre à Brazzaville, pour un recensement administratif spécial adossé au recensement général de la population et de l'habitation.



Clotaire Mboussa Ellah

Au regard des deux tendances qui se sont dégagées à Madingou, l'une prônant la révision extraordinaire des listes électorales compte tenu des délais qui nous séparent de l'élection présidentielle et l'autre favorable au recensement administratif spécial (RAS), le CAR estime que la dernière proposition est la meilleure. Pour ce parti politique, même si à Madingou les participants ne se sont pas accordés sur l'élaboration du fichier électoral fiable

ni sur le renforcement de la Commission nationale électorale indépendante, le pouvoir se reconnaît néanmoins sur ces deux démarches proposées par l'opposition et pense que si l'on s'en tient au RAS qui peut se faire en dix mois, l'élection présidentielle devrait être reportée.

« Cela veut simplement dire que le gouvernement est conscient que si pour une bonne prépa-

ration de cette élection, la seconde tendance est tout à fait justifiée et on comprend qu'à trois mois de cette échéance on ne peut rien faire qui puisse apaiser les Congolais. Les délais constitutionnels ne posent pas problème », a déclaré Clotaire Mboussa Ellah avant d'ajouter: « Nous l'avions déjà fait par le passé. On n'a pas pour autant abrogé la Constitution et l'Etat n'a pas non plus cessé de fonctionner ».

Pour cette formation politique de l'opposition, il n'est pas digne de dire que le scrutin doit avoir obligatoirement lieu dans les délais constitutionnels.

Il est certes une obligation juridique et constitutionnelle, a-t-il expliqué, mais il faudrait bien que cela soit la bonne option au regard du contexte politique actuel.

Jean Jacques Koumba

SUSPENSION DES CONTRÔLES ADMINISTRATIFS

Le ministère du Commerce recadre les choses

Suite à une mauvaise interprétation constatée concernant la suspension, par la coordination nationale de lutte contre la Covid-19, des mesures d'accompagnement des entreprises et l'assainissement de l'environnement des affaires par les commerçants, le ministère recadre les choses.

Dans une circulaire publiée le 4 décembre, le ministre du Commerce rappelle que cette mesure suspensive concerne le contrôle des documents administratifs des structures dûment installées.

« Cette mesure fait l'objet d'une interprétation abusive avec pour conséquence, entre autres, les hausses spontanées des prix des produits de première nécessité et de large consommation ainsi que la vente des produits impropres à la consommation », indique la circulaire.

Pour ce faire, le ministère du Commerce précise que les contrôles des prix, de la qualité et des normes, de la régularité des importations et des exportations des produits, biens et services, demeurent et doivent s'effectuer conformément aux textes en vigueur.

La Rédaction

RÉFLEXION

La nouvelle équation atlantique

Même si rien n'est encore joué et ne sera réellement que lorsque le nouveau président des Etats-Unis, le démocrate Joe Biden, aura pris officiellement ses fonctions à la Maison Blanche le 20 janvier prochain, le camp occidental resserre enfin ses rangs que la stratégie de l'« America first » conduite par son prédécesseur, le républicain Donald Trump, avait quelque peu affaiblis tout au long de son mandat. En témoignent de façon claire les déclarations positives des dirigeants européens qui accompagnent la confirmation progressive et de plus en plus indiscutable de la victoire électorale remportée par Joe Biden, mais aussi et surtout les discussions, pour ne pas dire les négociations, qui ont débuté ces derniers temps au sein même de l'Alliance atlantique.

Fortement ébranlée par les décisions que Donald Trump avaient prises tout au long de son mandat dans le but de concrétiser le repli sur soi des Etats-Unis qui était censé permettre au peuple américain de résoudre ses problèmes internes, l'Organisation du Traité de l'Atlantique

Nord (OTAN) se trouvait en réalité menacée sinon de disparaître du moins de se diviser profondément. Une perspective qui avait fait resurgir en Europe l'idée de construire une communauté de défense plus autonome qui la mettrait à l'abri des foudres de son partenaire américain, mais qui générerait aussi des divergences discrètes mais bien réelles entre l'Allemagne et la France, cette dernière plaidant pour la construction d'un système de défense proprement européen que ne souhaite visiblement pas Berlin.

Au cœur de la réflexion en cours sur l'avenir de l'Alliance Atlantique se trouve le document de soixante-sept pages qu'un groupe de dix experts, réuni depuis la fin du mois de mars pour étudier l'évolution stratégique du monde et proposer des solutions aux problèmes que celle-ci pose, a remis le 25 novembre au secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg. De ce document, qui a fait l'objet le 1er décembre d'une visioconférence à laquelle ont pris part les ministres des Affaires étrangères de l'Alliance, ressort avec force l'idée que l'Alliance Atlantique va devoir s'adapter dans les dix an-

nées en cours au nouvel équilibre mondial que créent la montée en puissance de la Chine, le renforcement constant des moyens militaires dont se dote la Russie, la déstabilisation de régions telles que le golfe Persique où reprend la marche de l'Iran vers le nucléaire et la Mer de Chine du Sud où le président Xi Jinping entend imposer son autorité.

Il est clair que la reprise du dialogue atlantique qui se met aujourd'hui en place résulte de l'arrivée prochaine du président Joe Biden à la Maison Blanche, lequel n'a jamais caché son attachement à la communauté atlantique tout au long de la campagne qui lui a permis de convaincre la majorité des électeurs américains de voter pour lui. On peut être certain, dans ce nouveau contexte qu'un resserrement des liens stratégiques entre l'Europe et les Etats-Unis se concrétisera dans les mois à venir, un resserrement qui aura des incidences fortes sur l'équilibre des forces au sein de la communauté internationale.

Affaire à suivre de près donc !

Jean-Paul Pigasse